

LES ENFANTS DE LA RUE OU « GODOBÉS » ET LA MENDICITÉ DANS LA VILLE DE BANGUI EN RCA

Dr Blaise YANDJI

blaiseyandji@ymail.com

Université de Bangui

Submitted : 2025-09-25

valued: 2025-11-20

validated: 2026-06-01

Résumé :

Au nombre des phénomènes sociaux émergents en Afrique sub-saharienne et particulièrement en République Centrafricaine, la mendicité est fréquemment citée. Le pays est confronté en permanence au phénomène de la mendicité qui se développe de manière croissante dans les centres urbains et leurs périphéries en raison des opportunités qu'ils offrent. Les personnes qui se livrent à cette pratique semblent être bien organisées : certaines occupent les entrées des centres commerciaux, d'autres se répartissent les rues, les marchés, les feux tricolores, les services ou guichets de paiement des factures, les gares routières, les carrefours, etc. La mendicité est alors devenue au fil du temps une des questions centrales de développement des villes centrafricaines victimes des conflits armés. Ce phénomène est essentiellement masculin (87% de garçons contre 13% de filles). L'âge des enfants varie entre 2 et 17 ans. La moyenne d'âge est de 13,3 ans. Les enfants les plus jeunes sont ceux qui accompagnent généralement les handicapés ou mendiants. Un grand nombre de ces enfants sont orphelins, partiel ou total. Les parents ont souvent été touchés par la pandémie du sida qui ne cesse de faire des victimes dans la population. Les enfants vivent dans un climat de violence ; violences entre eux et violences des adultes à leur égard. L'insécurité ne leur permet pas de dormir de façon régulière. Leur situation médicale est généralement préoccupante. Ils sont victimes de différentes maladies dues aux mauvaises conditions d'hygiène et au manque de soins

Mots clés : Godobés, Enfants, Mendicité, Bangui

Abstract: Among the emerging social phenomena in sub-Saharan Africa, and particularly in the Central African Republic, begging is frequently cited. The country is constantly confronted with the phenomenon of begging, which is increasingly developing in urban centers and their outskirts due to the opportunities they offer. The people who engage in this practice seem to be well organized: some occupy the entrances to shopping centers, while others divide up the streets, markets, traffic lights, bill payment services or counters, bus stations, intersections, etc. Over time, begging has become one of the central development issues in Central African cities affected by armed conflict. This phenomenon is primarily male (87% boys versus 13% girls). The children's ages vary between 2 and 17 years. The average age is 13.3 years. The youngest children are those who generally accompany the disabled or beggars. Many of these children are orphaned, either partially or completely. Their parents have often been affected by the AIDS pandemic, which continues to claim victims among the population. The children live in a climate of violence: violence among themselves and violence from adults towards them. Insecurity prevents them from sleeping regularly. Their medical situation is generally worrying. They are victims of various illnesses due to poor hygiene and lack of care.

Keywords: Godobes, Children, Begging, Bangui.

INTRODUCTION :

Le phénomène des enfants de la rue est une réalité sociale complexe et déchirante qui persiste dans de nombreuses sociétés à travers le monde (M. Gullestad, 1999, pp. 9-12). Ces enfants, souvent invisibles aux yeux de la société, vivent dans des conditions extrêmement précaires, exposés à la violence, à l'exploitation et à l'abandon (F. Azia, 2000). Comprendre les facteurs explicatifs de ce phénomène est crucial pour élaborer des stratégies efficaces de prévention et d'intervention. La mendicité des enfants, phénomène aussi ancien que la société humaine, a toujours été le reflet d'inégalités et de souffrances. Souvent associée à la pauvreté, à l'exclusion sociale ou à des drames personnels (maladie, migration forcée, précarité extrême), elle interpelle la conscience collective. En étudiant la perception d'une catégorie sociale dénommée Godobé, en recherchant le sens originel de ce terme et ses implications sociales (A-S. Seme, 2000, p.6). Il en résulte que ce terme a connu une évolution dans le temps. De nom propre appartenant à une famille à nom commun désignant une catégorie particulière de jeunes gens.

Aujourd'hui le sens commun de Godobé reste celui de jeunes garçons ayant la rue comme terrain d'activités et soupçonnés d'y avoir des activités répréhensibles. Le terme Godobé étant trop souvent assimilé à celui, français, de "délinquant", nous nous sommes posé la question de la signification de cette assimilation, aussi bien au sens social qu'au sens pénal. Qui est inclus ou pas dans cette catégorie et pourquoi ? Comment peut-on expliquer la classification d'un individu jeune dans cette catégorie socialement construite ? Nous nous sommes rendu compte que l'attribution de cette étiquette vient avec le choix de vie, ou simplement la vie en dehors du schéma type de réussite sociale. Le Godobé serait un jeune de sexe masculin vivant dans les lieux publics et non dans une famille, il ne travaillerait pas et n'irait pas à l'école non plus. Le Godobé se livrerait à des activités illicites dans la rue. Finalement, seraient Godobé tous ceux qui vont dans la rue pieds nus, vêtus seulement d'un short en lambeaux retenu par une cordelette, ce qui est l'uniforme de la pauvreté mais pas forcément de la délinquance. Nous avons étudié également le mode de vie de ceux ainsi désignés. Nous avons constaté que ceux qui portent l'étiquette Godobé ne sont pas toujours des délinquants, ont souvent un travail et sont mal vêtus à cause de leur pauvreté, qu'ils peuvent travailler dans la rue et rentrer le soir dans une famille.

Cependant, à Bangui, en République Centrafricaine, ce phénomène semble prendre une tournure préoccupante ces dernières années, révélant des facettes organisées et potentiellement frauduleuses qui interrogent la société centrafricaine toute entière (A. Yaka, 2012, pp.28-20).

Le phénomène des Godobés, qu'il soit authentique ou détourné, traduit une réalité sociale plus large en République Centrafricaine : Pauvreté persistante où une large frange de la population vit sous le seuil de pauvreté, sans accès régulier aux services de base ; les lacunes de la protection sociale (Seme, 2010, p. 10). L'absence de système de soutien expose les plus vulnérables à la rue comme unique issue ; la méfiance croissante, l'idée que la mendicité est devenue un "métier" alimente le cynisme et isole davantage les nécessiteux. Les réseaux d'exploitation ; si avérés, ces réseaux exploitent les plus faibles à des fins lucratives, transformant la souffrance humaine en profit (Y. BALAAM, 1997, pp.10-13). L'analyse de la mendicité des Godobés à Bangui révèle une fracture dans la perception citoyenne. Le geste de tendre la main est de plus en plus perçu non comme un appel désespéré, mais comme une stratégie orchestrée. Dès qu'elles sont les causes de la mendicité des Godobés en République Centrafricaine ? Quels réseaux alimentent cette dynamique sociale ?

Le présent travail se propose d'explorer en profondeur les multiples dimensions qui sous-tendent le phénomène des enfants de la rue dans la ville de Bangui, capitale de la République centrafricaine. À travers une analyse approfondie, nous chercherons à identifier les facteurs explicatifs qui contribuent à la marginalisation et à l'errance de ces enfants Godobés.

I-LA MENDICITE DES GODOBÉS EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : un problème complexe, lie à la pauvreté, aux conflits et aux facteurs culturels

Dans les rues de Bangui, des centaines d'enfants mendient chaque jour pour survivre. Entre extrême pauvreté, exploitation et absence de protection sociale, ce phénomène ne cesse de s'amplifier. Pourtant, la loi centrafricaine interdit la mendicité infantile.

1- La mendicité des enfants « Godobés » en République Centrafricaine

Les facteurs familiaux des enfants de la rue dans la ville de Bangui, se révèlent très importants dans ce processus, il convient de tenir compte du contexte familial : le décès des parents, laissant les enfants à leur sort, et le "confiage" sont deux éléments à ne pas négliger.

- Le décès de parents comme facteur de l'éclosion des enfants de la rue

Le décès des parents ou des tuteurs directs est également un des facteurs sociaux déterminants de l'éclosion des enfants Godobés dans la ville de Bangui. Le décès des parents entraîne le

délaissement des enfants orphelins. Cette situation se présente avec encore plus d'acuité quand le décès concerne les deux parents. Ces derniers se retrouvent ainsi dans la rue ou confiés aux grands parents. Le suivi y est minimal et l'enfant est enclin à s'engouffrer dans toutes sortes de déviances. Ces derniers tombent facilement dans ce contexte, sous la coupe des mauvaises compagnies et de l'attrait du monde extérieur. Il revient clairement que, la condition des enfants dans la même situation ne s'est pas améliorée (Grégoire, 1995, p.7). On a pu observer l'augmentation du phénomène, surtout au début des années 2013. Les enfants vivant dans des couples réformés d'un seul de leurs parents sont dans la majorité des cas victimes de maltraitance venant du conjoint de leur parent et parfois de ses demis -frères et sœurs. Dans une autre circonstance, le décès des deux parents est un élément plus favorable de l'entrée des enfants dans les rues. En effet, la censure parentale désormais absente, les enfants sont libres de toutes actions et de tous leurs mouvements. Les enfants adoptent dès lors des attitudes libertines et se jettent dans les bras des vices de la vie quotidienne.

- Le confiage

Le confiage est une forme de déplacement ou de mobilité des enfants au sein de la famille élargie. Basée sur le besoin de développement collectif, cette pratique consiste à confier un enfant (venant le plus souvent d'une cellule pauvre et parfois malfamée) à un membre de la famille, un ami ou une connaissance proche plus nanti afin de consolider les chances de vie aisée et d'éducation de qualité pour cet enfant (M. Pilon et al, 1997, pp.193-208). Le confiage se fait avec le consentement des parents (quand ce sont eux qui demandent de l'aide ou un appui pour éduquer leur enfant) d'une part, ou en cas d'irresponsabilité notoire et même de décès. D'un autre côté, le confiage peut être convoqué dans le but de resserrer les liens de parentés ou d'amitié avec les connaissances. C'est dans cette logique que s'inscrit la pensée sociale africaine selon laquelle "l'enfant n'est pas que celui de ses géniteurs, mais celui de toute la société" qui l'a vu naître et grandir. L'objectif visé par cette forme de tutorat sur les enfants au sein des familles est de resserrer les liens entre les membres d'une famille, les amis et connaissances. Cependant, l'évolution de la perception du confiage a beaucoup évolué en république centrafricaine. Il est devenu au fur et à mesure qu'on embrasse le modernisme et les cultures importées d'occident, comme une source de discrimination entre les enfants vivant sous le même toit. L'enfant confié est très souvent victime de brimades, d'exploitation physique et sexuelle, il est l'objet de trafics humains et de pratiques rituelles(Y. Marguerat et al, 1994, pp.7-9).

Ils le sont devenus par un concours de circonstances d'ordre macrosocial : les inégalités sociales et la situation d'injustice qui poussent les enfants à abandonner leur foyer, les facteurs économiques et politiques. Ces facteurs conduisent à la désorganisation familiale et communautaire (R. Lafore, 2010, pp. 16-17). Les dures et pénibles expériences familiales, marquées en général par des relations familiales troublées, le caractère provisoire des liens, et l'abandon de la part des familles, en général en jeune âge, induisent chez ces jeunes de forts sentiments d'insécurité, d'anxiété, de méfiance, d'indifférence, de rancune et d'agressivité. Ces aspects expliquent l'échec scolaire et professionnel, la délinquance, la fugue des maisons et des foyers de substitution. Ces enfants vont alors élaborer des stratégies de maintien et de survie. Ces stratégies peuvent être durables et évoluer vers un mode de vie. Ils sont en « situation de rue » car c'est précisément cette situation qui doit être qualifiée, et dont les discours et comportements des enfants sont des révélateurs (G. Noiriel, 2005, pp. 154-156).

L'arrivée dans la rue d'un enfant se dessine à travers un cheminement. Ce cheminement est visible surtout par les activités exercées. La pratique des activités vise la survie de ces enfants. Beaucoup d'enfants des rues exercent une activité. Ce sont généralement de petits métiers riches dans leur diversité et pratiqués de manière quotidienne et assidue. Il s'agit en fait d'une incessante quête quotidienne pour trouver de quoi subsister non seulement pour eux-mêmes mais aussi, le cas échéant, pour leur famille. Les activités lucratives dans la rue ne sont pas stables et presque tous les enfants ont des périodes pendant lesquelles ils n'exercent aucune activité. La finalité de l'ensemble de ces activités est la consommation. Ils évoluent dans une logique d'immédiateté si bien que les profits de ces différentes activités disparaissent dans la consommation immédiate (P. Petry, 2014, pp.7-18). Les activités sont diversifiées suivant les intérêts et les aptitudes de chaque enfant.

Cependant, il y a une catégorisation dans la pratique des activités : les plus petits et les nouveaux arrivés n'ont pas le même champ d'activités même si parfois ils sont utilisés par les grands pour commettre des vols. On retrouve assez souvent les plus petits et les nouveaux arrivés dans les activités suivantes : la plonge : beaucoup d'enfants travaillent comme plongeurs dans les restaurants ; la vente d'eau : souvent employés par les femmes pour la vente d'eau glacée ; le portage des bagages : les enfants aident les vendeuses à porter leurs légumes et autres marchandises moyennant de modiques pièces d'argent ; le balayage et le ramassage d'ordures aux abords des lieux publics ; la recherche de cuivre, de l'aluminium, des bouteilles, des boîtes

usagées à travers les poubelles, les tas d'ordures et dans les concessions. Tous ces objets seront revendus. Une autre activité non moins importante découverte par les enfants et jugée rémunératrice, c'est le gardiennage des chaussures et les autres lieux de prière. En plus de cela, les enfants avec leur boîte de tomate procurent de l'eau aux fidèles musulmans pour les ablutions.

- La pauvreté

La pauvreté, est un autre facteur majeur, entraînant l'abandon ou la mendicité des enfants pour aider financièrement la famille. Les conflits dans certaines régions du pays augmentent le nombre d'enfants déplacés et vulnérables, souvent exposés à la mendicité et à d'autres formes d'exploitation, selon l'UNICEF. Certaines pratiques culturelles, comme la tradition des talibés au Niger, peuvent être détournées pour justifier la mendicité forcée des enfants, bien que cela soit plus fréquemment rapporté au Niger qu'en RCA. L'abandon et la maltraitance par les parents peuvent également pousser les enfants à la rue et à la mendicité. L'absence d'accès à une éducation de qualité est un facteur aggravant, car cela limite les opportunités des enfants et les expose davantage à la mendicité. Il est considéré très généralement que la religion, notamment l'islam, entretient et encourage la mendicité en insistant sur les bienfaits de l'aumône. S'il y'a de nombreux mérites à pratiquer l'aumône, il faut préciser cependant que l'islam interdit de mendier sauf en cas de situation critique, ce qui n'est pas le cas de nombreux mendiants et plus particulièrement les enfants.

Cependant, ces maîtres coraniques n'ont que très peu de moyens, d'autant plus que l'école coranique n'est ni une entité publique, qui pourraient recevoir des subventions de l'administration publique et ne s'assimile pas à une entité d'enseignement privé qui exigerait en contrepartie une contribution financière des parents qui d'ailleurs n'y inscrivent leurs enfants que parce que manquant de moyens. Ainsi, certains de ces maîtres coraniques envoient dans les rues, les apprenants pour quémander leurs pains quotidiens. Si le principe en soi n'est pas condamnable et peut être considéré comme juste, il a été complètement perverti au point de créer ce système. Autrefois, ces jeunes apprenants servaient, sous le même principe, dans les champs de leur maître, qui assurait leur prise en charge complète à partir des revenus tirés des récoltes.

- La mendicité des enfants, un problème de société qui remet en cause le développement de la RCA

Le problème des enfants mendiants est au-delà d'un simple problème de société, un défi colossal pour le développement socio-économique des pays. Dans le passé, l'insertion sur le marché du travail n'exigeant pas un niveau de scolarité élevé, ces enfants ayant atteint l'âge de travailler pouvaient facilement avoir accès à un emploi, certes pas ceux nécessitant une compétence technique avérée mais ils devenaient des entrepreneurs, notamment dans le commerce. En fait, le passage auprès d'un enseignant islamique leur permet d'acquérir des compétences managériales dès le bas âge étant amené à travailler et d'autres vertus qui leur seront bien utiles pour créer une entreprise, gérer un commerce ou exceller dans les travaux qui leur sont confiés.

La perversité du système qui a fait de ces enfants des mendiants plutôt que des apprenants, fait qu'ils sont en marge du marché du travail très compétitif et requiert un minimum de qualification professionnelle. Si même les diplômés ont du mal à s'insérer sur le marché du travail, la situation semble plus difficile pour les non diplômés. Ils sont ainsi orientés systématiquement vers le secteur informel ou dans des secteurs qui ne procurent à l'État qu'un revenu substantiel, avec des emplois précaires et une couverture sociale inexistante.

Nombreux deviennent des commerçants ambulants, des ouvriers, des chauffeurs de taxi ou apprentis des transports traditionnels en commun des villes. Les meilleurs d'entre eux deviennent des marabouts, des maîtres d'arabe ou encore des enseignants. Certains exercent dans l'agriculture. D'autres, qui ont à la faveur de l'âge et un peu de ressources financières, apprennent un métier dans l'informel : soit la mécanique, la peinture, la menuiserie, etc. La plupart de ces activités, non seulement ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté, mais contribue à maintenir une bonne partie de l'économie africaine dans l'informel.

La grande partie de ces jeunes mendiants se retrouve sans emploi ou incapable d'entreprendre quelque activité. Certains d'entre eux se convertissent à la délinquance, se targuant d'être des "Robin des bois" urbains et usant de n'importe quels moyens pour avoir du revenu fussent-ils licites ou pas, compromettant ainsi la sécurité dans les zones urbaines.

Photo n°1 : Les Godobés dans les rues de Bangui



Source : cliché Blaise Yandji, Bangui le 02-06-2025.

2- Mendicité infantile : des destins brisés dans les rues de Bangui

Un grand nombre de ces enfants sont orphelins, partiel ou total. Les parents ont souvent été touchés par la pandémie du sida qui ne cesse de faire des victimes dans la population. On fait remonter l'origine de cette appellation à M. Godobé, commerçant qui a commencé par faire travailler et à aider quelques enfants abandonnés. Par la suite, un certain nombre d'enfants allèrent chercher de l'aide auprès de lui. Ces enfants sont devenus ceux qui traînent chez M. Godobé, d'où leur nom. Une étude de l'Unicef permet de dégager un certain nombre de caractéristiques concernant les enfants vivant ou travaillant dans la rue ; les principales sont les suivantes : Ce phénomène est essentiellement masculin (87% de garçons contre 13% de filles) ; L'âge des enfants varie entre 2 et 17 ans. La moyenne d'âge est de 13,3 ans. Les enfants les plus jeunes sont ceux qui accompagnent généralement les handicapés ou mendiants ; 88% ont déjà été scolarisés parmi eux, 10% ont été jusqu'au secondaire ; 32% déclarent avoir déjà passé plusieurs années dans la rue et 19% disent n'y être que depuis quelques jours. Un grand nombre de ces enfants sont orphelins, partiel ou total. Les parents ont souvent été touchés par la pandémie du sida qui ne cesse de faire des victimes dans la population. Les enfants vivent dans un climat de violence ; violences entre eux et violences des adultes à leur égard (R. Lucchini, 1993, p.36). L'insécurité ne leur permet pas de dormir de façon régulière. Leur situation médicale est généralement préoccupante. Ils sont victimes de différentes maladies dues aux mauvaises conditions d'hygiène et au manque de soins. C'est cette diversité qui fait tout l'intérêt du réseau car elle permet de mettre au service des enfants toutes les compétences et les savoirs faire complémentaires des différentes associations. Il est donc essentiel de mesurer le chemin parcouru ces cinq dernières années. La pérennité des actions menées dépend de la

capacité des membres à se structurer collectivement pour atteindre rapidement une autonomie financière.¹

Photo n°2: Les enfants de la rue à Bangui en quête de nourriture



Source : cliché Blaise Yandji, Bangui le 15-07-2025.

Ces enfants se trouvent au bord de la route et ses périphéries dans l'objet des mendiants et même charger véhicules pour avoir des petites pièces de 100 FCFA, parfois allés chez les gens pour avoir à manger. Selon les constats, les principales raisons il y a le conflit et instabilité qui a poussé les familles dans la précarité. Les enfants pensent parfois qu'ils ont plus de chances de trouver à manger dans les rues plutôt que chez eux, mais d'autres sont des orphelins ou abandonnés par leurs propres parents et encore certains même en raison de maladies comme le VIH-Sida, afin que ses camarades ne se moquent d'eux. Forcés à se débrouiller pour de nombreuses raisons dont leur quotidien, ils sont régulièrement accusés de tous les maux : drogue, vols de divers, vandalisme. Ainsi, le gouvernement a intérêt de jeter un œil particulier sur eux car ces enfants représentent l'avenir du demain, puisqu'ils font partie de catégorie de la jeunesse.

¹ En République Centrafricaine, le phénomène des enfants de la rue reste et demeure un problème majeur. Dans ce pays, on peut estimer que plus de 500 enfants se sont livrés à eux-mêmes dans la rue, dans la ville de Bangui. C'est pourquoi, on se demande de savoir pourquoi tant de ces enfants sont dans la rue, soit c'est le suivisme où provoqué par les parents. En effet, plusieurs enfants en situation difficile inondent les rues, les centres commerciaux, certains coins du pays, notamment dans la ville de Bangui.

II- ASPECTS JURIDIQUES ET INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVÉS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DE LA RUE « GODOBÉS ».

Les Godobés en RCA sont réputés comme des personnes qui vivent dans des conditions précaires (V. Delaunay, 2009, pp. 33-46). Ils vagabondent dans la rue, parfois à la recherche de leur nourriture quotidienne. Ils dorment parfois à la belle étoile, ils vivent dépourvus du minimum (N-J. Wangre et al, 2008, pp.36-38). Cette situation a interpellé l'État Centrafricain et les acteurs de la société civile qui déploient des interventions à cet effet. Les préoccupations des jeunes restent de ce fait un élément important dans la société. Ce faisant, il serait incomplet de parler de la promotion de la jeunesse si toutes les composantes n'ont pas accès aux mêmes chances. C'est dans cette logique qu'on a pu observer des déploiements de services et agences de l'État et de ses nombreux partenaires dans la protection et la promotion des enfants de la rue en RCA.

1- Dynamique des traités internationaux de la protection des enfants et des enfants de la rue

Les traités internationaux ont une très grande influence dans l'histoire des droits de l'enfant. Toutefois, ces traités n'apparurent qu'au XX^e siècle plus précisément à la fin de la Première Guerre mondiale.

- La déclaration de Genève de 1920.

Le tout premier traité international relatif aux droits de l'enfant fut la Déclaration de Genève. Bien qu'elle ne fût pas le seul texte portant sur la protection des enfants, son unicité et son originalité résident dans le fait qu'il a été approuvé par une instance intergouvernementale, la Société Des Nations (SDN). Malgré le fait que celle-ci ne soit pas l'œuvre de la SDN, cette déclaration est l'œuvre d'un groupe d'ONG plus précisément de l'UISE. Cette organisation internationale qui axa sa mission principale autour de la protection de l'enfance, jugea nécessaire d'établir une charte universelle dédiée à la protection des enfants en 1934. Toutefois, l'on note qu'elle demeure une Déclaration de bonne intention du fait de son caractère non contraignant sur les États membres l'ayant ratifié. En bref, la Déclaration de Genève fût considérée comme une feuille de route. Plus tard, les faiblesses de cette déclaration commencèrent à se faire ressentir. En effet, du fait qu'elle n'eût pas thématiqué de nombreux aspects de la protection des enfants tel que le trafic des enfants, le traitement des enfants délinquants ou réfugiés et autres et du fait qu'elle demeura uniquement déclarative, elle finit par être décrédibilisée par de nombreux acteurs de la protection de l'enfance. L'on constate que

de nombreux États qui adoptèrent cette déclaration ne la respectèrent point.⁴ Mise à part cette déclaration onusienne qui a influé sur les politiques camerounaises en matière de prise en charge des enfants et des couches vulnérables, on constate également que l'Unesco n'est pas resté en retrait.

- La charte africaine, la conférence de Bamako et la journée mondiale de l'enfant africain

De nombreuses assises ont été organisées dans le sens de la prise en charge des enfants en général, et des enfants de la rue en particulier. Parmi ces assises, beaucoup ont touché pleinement les politiques camerounaises en la matière. Il s'agit entre autres de la charte dans l'optique d'accompagner les pays dans la procédure de protection et de promotion des droits des enfants, l'OUA a mis sur pied une commission spécialisée qui a sorti une charte relative aux droits des enfants. La RCA ayant adhéré à l'OUA, est désormais sous le couvent de cette charte. Elle comprend les différentes références aux enfants, à leurs principaux droits et à leurs devoirs. Dans cette charte, on peut percevoir les différentes prérogatives attribuées aux enfants dans le monde en général et au Cameroun en particulier étant donné que la législation nationale sur les enfants prend appui sur cette dernière. De prime abord, l'Union Africaine définit l'enfant comme étant "tout être humain âgé de moins de 18 ans". Cette charte soutient que "dans toute action concernant un enfant, entreprise par une quelconque personne ou autorité, l'intérêt supérieur de l'enfant est la considération primordiale". Dans toute procédure judiciaire ou administrative affectant un enfant qui est capable de communiquer, il s'agit de faire en sorte que les vues de l'enfant puissent être entendues soit directement, soit par le truchement d'un représentant impartial qui doit prendre part à la procédure, et ses vues sont prises en considération par l'autorité compétente, conformément aux dispositions des lois applicables en la matière.

2- Initiatives des pouvoirs publics nationaux, juridiques, pénales de prévention et la prise en charge des enfants de la rue

Les mesures juridiques et pénales font référence aux lois et décrets mis en place pour lutter en faveur des droits des enfants et des enfants de la rue en amont et en aval des problèmes liés à ces enfants. En amont, il s'agit des mesures de précaution qui limitent la survenue des enfants de la rue, tandis qu'en aval, il est question des lois et initiatives mises en place pour protéger les enfants déjà dans la rue.

- Les initiatives judiciaires sont nombreuses.

Elles sont autant préventives que curatives. La prévention concerne l'écriture d'une législation camerounaise sur la question des enfants, et des enfants de la rue, et l'exonération des enfants de certaines charges sociales et physiques telle que les travaux forcés.

- La prévention sociale et la prise en charge des enfants de la rue en RCA.

La prévention sociale est l'ensemble des mesures mises en place afin de prévenir certains problèmes qui touchent les enfants de la rue, les familles et la société en général. En RCA, la prévention sociale a pris de l'ampleur. La question des enfants Godobés est sujette à une "protection intégrale" proposée par l'État. La prévention sociale suppose une prise en charge en amont, passant par l'entretien et l'éducation des parents (M. Bonnet et *al*, 2009, pp. 11-14) c'est le trin plein pour permettre une meilleure intervention face aux crises des enfants de la rue au Cameroun en général, et spécifiquement dans la ville de Bangui. La protection et la prise en charge des enfants de la rue est cours de matérialisation par le recueillage de ces derniers au sein de centres d'accueils spécialisés (G. B. Njike Njikam et *al*. 2007, pp.5-6.). La protection intégrale ainsi présentée de façon succincte, est encadrée par une législation camerounaise détaillée et précise.

- La protection des enfants contre les travaux forcés et les mauvais traitements

De nombreux textes nationaux et internationaux se penchent sur la question du travail forcé des enfants. Il faut noter que cette législation prend en compte les enfants de toutes les origines, et donc les enfants de la rue. Un certain nombre de mesures ont été prises en vue d'accompagner les enfants dans le sens de leur protection et de la promotion d'une intégration et réintégration efficace des enfants de la rue en RCA. Cette législation dispose que les États parties à la présente Charte prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives spécifiques pour protéger l'enfant contre toute forme de tortures, traitements inhumains et dégradants, et en particulier toute forme d'atteinte ou d'abus physique ou mental, de négligence ou de mauvais traitements, y compris les sévices sexuels, lorsqu'il est confié à la garde d'un parent, d'un tuteur légal, de l'autorité scolaire ou de toute autre personne ayant la garde de l'enfant (P. Erny, 1972, p. 139). De plus, les mesures de protection prévues en vertu du présent article comprennent des procédures effectives pour la création d'organismes de surveillance spéciaux chargés de fournir à l'enfant et à ceux qui en ont la charge le soutien nécessaire ainsi que d'autres formes de mesures préventives, et pour la détection et le signalement des cas de négligences ou de mauvais traitements infligés à un enfant, l'engagement d'une procédure judiciaire et d'une enquête à ce

sujet, le traitement du cas et son suivi. En ce qui concerne les loisirs et les activités récréatives, les enfants bénéficient du fait que les États parties reconnaissent le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, le droit de se livrer à des jeux et à des activités récréatives convenant à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant à participer pleinement à la vie culturelle et artistique en favorisant l'éclosion d'activités culturelles, artistiques, récréatives et de loisirs appropriés et accessibles à tous.

3- Stratégies nationales : la protection des enfants de la rue, un pari difficile

Les actions gouvernementales face à la question des enfants de la rue sont nombreuses. Le Cameroun a par exemple ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques de protection des enfants.

- Domaines effectifs des actions gouvernementales pour la prise en charge des enfants de la rue

Afin de lutter promptement contre ce fléau qui porte gravement atteinte aux droits des enfants, l'État centrafricain a décidé, en collaboration avec ses partenaires institutionnels et privés, des actions et plaidoyers dans l'optique de favoriser le retour harmonisé des EDR en famille. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre du "Projet de lutte contre le phénomène des enfants de la rue (Godobés) que le gouvernement centrafricain a lancé sur l'étendue de son territoire" (Moody, Z., 2016, p.12). Les brigades sont composées des psychologues, des médecins, des policiers, etc., cet aspect pluridisciplinaire et multisectoriel conférait aux équipes d'intervention, une certaine efficacité.

Les principales activités auxquelles s'attelaient les équipes de ce programme prenaient en compte : la réhabilitation de nombreux centres d'accueil des enfants. D'un autre côté, les activités de prise en charge, d'insertion et de réinsertion social des enfants de la rue se fait par le biais de la mise en place de centres spécialisés et équipés. C'est ainsi qu'on a pu observer les activités publiques et privées allant dans ce sens telles que : l'équipement desdits centres en ateliers modernes de mécanique auto, de menuiserie bois, de menuiserie mécanique, d'informatique et d'agropastoral ; l'identification et l'écoute des enfants de la rue dans les villes de Bangui. De plus, il faut noter que, la RCA a pris d'autres initiatives afin de résoudre l'ampleur du problème des enfants de la rue (J. Ballet et al, 2009, pp. 7-10). La création des centres de rééducation et de réinsertion et la sensibilisation des enfants de la rue. La protection

des enfants des rues des activités illégales, ces derniers doivent être envoyés dans des centres de réinsertion qui fonctionnent comme des refuges où ils peuvent se sentir en sécurité. La création des centres de rééducation et de réinsertion est ainsi un milieu saint où les enfants des rues peuvent être accueillis, soignés et protégés. Les centres de réinsertion comportent ainsi des centres de soins spécialisés. Cette atmosphère représente un refuge et un milieu qui les permet de penser positivement à la vie (C. Chiland, et al., 1983, p.40). C'est également un moyen d'épargner ces derniers de toute forme d'implication dans des activités illégales qui foisonnent dans le monde extérieur. L'accent doit être mis sur la promotion du bénévolat entant que mentor, où dans la logique de SOS, la mise sur pied des "Pères éducateurs". Ces "pères de substitution" sont coptés parmi des personnes dont le statut moral est reconnu éthique. Ainsi, ils peuvent adhérer au système soit entant que mentor, soit en tant que financier.

- **Stratégies nationales privées de gestion des enfants de la rue à Bangui**

Depuis plusieurs années, la RCA assiste à la naissance et à la prolifération d'organisations non gouvernementales qui luttent pour les enfants et qui accueillent des orphelins et des enfants de la rue (M. Morelle, 2007, pp.12-13). Elles sont pour la plupart des mécènes et des orphelinats privés. La question des orphelinats privés ne date pas d'hier en RCA. En effet, depuis la période des crises sociales, la création d'initiatives privées légales de prise en charge des enfants de la rue (M. Becquemin et al, 2013, pp. 16-19). On a pu ainsi assister dès lors à l'émergence des orphelinats un peu partout dans le pays. Des particuliers s'adonnent pleinement à cet exercice et participent de ce fait à la lutte pour la prise en charge des enfants et pour la valorisation des droits et des besoins fondamentaux de ces derniers. La question des orphelinats intervient dans un contexte marqué par la prolifération des enfants de la rue et des orphelins (abandonnés) en RCA.

- L'église comme acteur déterminant de la protection des droits de l'enfant et de la prise en charge des enfants de la rue

Les confessions religieuses concourent à la prévention de l'inadaptation sociale juvénile par l'éducation des ouailles à l'harmonie familiale et à la parenté responsable. Le statut privilégié de l'enfant en RCA fait écho à l'engagement du Chef de l'État le Professeur Archange Touadéra qui, déclarait que : *"Il n'existe pas de causes humaines plus dignes que celle de la défense et de la promotion des droits et de l'avenir des enfants qui, selon la bible, sont l'héritage de Dieu. En effet, des organisations chrétiennes en particulier se sont penchées sur la question de ces*

enfants depuis de longues années. C'est dire que les acteurs ecclésiastiques sont en premières lignes dans le combat pour la protection des enfants et des enfants de la rue en RCA ''.

- Perspectives internationales et recommandations à l'endroit du gouvernement centrafricain

De nombreux acteurs se sont engagés dans la gestion des enfants de la rue en RCA. Cependant, le constat préalable montre que les actions entreprises par ces derniers restent irréfutables, malgré l'insuffisance de celles-ci face à l'ampleur du problème. C'est dans cette optique que de nouvelles alternatives ont pu être échaufaudées en vue d'améliorer l'offre de services octroyées dans la gestion des enfants dans le monde en général, et des enfants de la rue en RCA. Parmi ces recommandations, les plus importantes sont les suivantes : accélérer l'adoption du code de protection de l'enfant et du code des personnes et de la famille ; de la politique nationale de la jeunesse ; créer des structures nationales indépendantes chargées du suivi et de la mise en œuvre des CDE et de la CADBE ; institutionnaliser tous les cadres de dialogue et d'expression des enfants (le parlement des enfants, le conseil municipal des enfants) ; élaborer un document de Politique Nationale de Protection de l'Enfant ; adopter un statut particulier des personnels techniques des affaires sociales.

Conclusion :

Le milieu de vie des enfants et les compagnies sont des facteurs non négligeables de leur entrée dans la rue. Cette situation est déplorée par bon nombre d'acteurs politiques et de la société civile et justifie à suffisance la nécessité d'une intervention marginale. Il est clair que de nombreux facteurs sont à l'origine de la survenue des enfants de la rue en RCA en général. Durant les années 1990, la communauté internationale est légitimée et engage des actions visant à aider le gouvernement Centrafricain. En effet, les vents d'Est de cette décennie ont permis la naissance au Cameroun, de nouveaux acteurs de la société civile qui viennent en soutien à l'action de l'État, déjà jugée incapable d'endiguer toute seule le phénomène. Au regard de l'ampleur que prend le phénomène des enfants de la rue dans la ville de Bangui, il ressort que la communauté internationale, nationale, les acteurs publics et de la société civile se sont mobilisés afin d'y faire front. C'est dans cette logique qu'on a pu observer avec la constitution centrafricaine, la prolifération de textes et législations nationales sur la question des enfants, en addition aux textes internationaux déjà existants.

Références bibliographiques

- Azia, D. F., 2009- *Les enfants de la rue à Kinshasa : enfants d'avenir*, L'Harmattan,.
- BALAAM, Yves, 1997-*Les enfants de la rue et de la prison dans une ville africaine*. Paris : Karthala.
- Bonnet M. et al, 2009- *Aperçu sur le travail des enfants*, Mondes en développement, n° 146, 2^e trimestre pp. 11-14.
- Chiland, C et al, 1983-*Le Bien être de l'enfant dans sa famille*, Paris, ESF,
- Cunningham, H., 2006.- *The invention of Childhood*, BBC Books, BBC Worldwide LTD,
- Erny, P., 1972-*Les premiers pas dans la vie de l'enfant d'Afrique noire*, Paris,
- Grégoire, 1995-*Enfant préparé*, Grasset.
- Gullestad, M. 1999- *Les enfances imaginées. Modernité et construction du self dans les récits de vie*’, Éducation et Sociétés, n° 3, 1^{er} semestre.
- Joguet, V. et al, 2011- *Les enfants des rues : de la prise en charge individuelle à la mise en place des politiques sociales*, AFD,.
- Lopez R. P., 2009- *Vivre et survivre à Mexico/ Enfants et jeunes de la rue*, Paris, Karthala.
- Becquemin M. et al, 2013- *L'enfance en danger : genèse et évolution d'une politique de protection*’, *Enfances & Psy*, n° 60, 3^e trimestre, pp. 16-19.
- Moody, Z., 2016-*Les droits de l'enfant*, Genèse, Institutionnalisation et diffusion (1924-1989), Editions Alphil Presses Universitaires Suisses,.
- Morelle, M., 2007-*La rue des enfants, les enfants de la rue : Yaoundé et Antananarivo*, Paris, CNRS Edition,.
- Njike Njikam, G. B. et al. , 2007-*Projet de lutte contre le phénomène des enfants de la rue et de la délinquance juvénile au Cameroun*’, Occasional Pepper.
- O'Donnell, D. et Seymour, D., 2004-*La protection de l'enfant, guide à l'usage des partenaires*, Unicef.
- Parazelli, M., *La rue attractive : parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Saint Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Rayou, P., 1999- *La grande école. Approche sociologique des compétences enfants*, OUF, coll. “Éducation et formation”.
- Stearns, P. N., 2011-*Childhood in World history*, (2nd ed), Londres, Routledge,.
- Seme, A-S. 2000- *Les "Godobé" de Bangui (RCA) ou la construction sociale de la délinquance juvénile dans la ville africaine*. Thèse de doctorat en sociologie, université de Nancy 2.
- Yaka, A. “Analyse du phénomène de résistance dans la conduite du changement. Cas pratique de l'implantation de la politique de protection de l'enfant à SOS Villages d'enfants Burkina Faso”, Mémoire de Master, Ouagadougou, 2012, pp.28-20.